

Bruxelles, le 3 septembre 2020

**Madame la Ministre Bénédicte Linard**

Vice-Présidente du Gouvernement de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias  
et des Droits des femmes.

Place Surllet de Chokier, 15 - 1000 Bruxelles

Vos réf. : *BeL/MEB/FrB/YsP/18-06-2020-4394*

**Objet** : Avis du CSEM relatif au Plan « Droits des femmes »

Madame la Ministre,

Le CSEM a examiné attentivement le plan que vous lui avez communiqué. Un groupe de travail a été constitué et s'est réuni durant l'été afin d'étudier les différentes composantes du plan. L'avis suivant a été approuvé par le Conseil en date du 2 septembre 2020.

Le Conseil tient tout d'abord à saluer cette initiative et confirme la nécessité de développer en cette matière des projets et actions de manière transversale. Les enjeux portés par le plan à travers ses 4 axes structurants démontrent l'ampleur de la tâche afin de mobiliser les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles en faveur des droits des femmes. L'implication étroite des acteurs et actrices de terrain ainsi que le milieu associatif constitue une condition nécessaire pour y associer les différents publics.

L'avis du CSEM se limite à vous faire part de quelques éléments de réflexion ainsi que des propositions dans son domaine d'expertise.

1. La politique d'éducation aux médias de la FWB a un rôle à jouer, particulièrement dans les axes relatifs à la déconstruction des stéréotypes (axe 2) et dans le traitement médiatique des violences (axe 1.4). A cet égard, le CSEM souhaite être associé aux actions à entreprendre, particulièrement là où elles impliquent le développement des compétences médiatiques des publics jeunes et adultes.

2. Le CSEM souhaite insister sur la nécessité de définir les stéréotypes en tant que représentations psychologiques, sociales, politiques, culturelles et médiatiques inévitables, et de les distinguer des stéréotypes sexistes, genrés/négatifs/hypersexualisés.  
Un stéréotype est une représentation par grossissement ou raccourci. Les médias participent plus que jamais aux processus de sociabilisation. Ils sont au cœur de la représentation du genre et de sa construction. En soi, un stéréotype est nécessaire pour permettre une narration médiatique dans laquelle quelques traits d'un personnage suffisent à chacun de s'identifier ou de se projeter.  
Un stéréotype devient problématique lorsqu'il fige une personne ou un groupe de personnes dans des rôles, des fonctions ou des valeurs inférieures, négatives ou dégradantes. C'est surtout le caractère répétitif, figé et univoque d'un stéréotype qui produit des représentations biaisées. Dans les médias, les stéréotypes de genre apparaissent dans la manière dont les deux sexes sont qualifiés, dans la façon de les filmer, de les représenter ou de les désigner, dans les situations dans lesquelles on les place ou dans les rôles qu'on leur attribue de façon systématique.
3. L'analyse du traitement médiatique des violences faites aux femmes montre régulièrement la nécessité de renforcer la formation initiale et continue des professionnels des médias. Si le secteur de l'éducation aux médias n'est pas directement concerné par cette formation, les méthodes et outils d'analyse critique du traitement médiatique peuvent constituer un apport utile aux dispositifs de formation.  
Les catégories de secteurs professionnels qui pourraient en bénéficier sont loin de se limiter aux journalistes, aux rédacteurs-trices ou au secteur de la publicité ; il ne faut pas négliger le rôle des illustrateurs-trices, graphistes, photographes et autres spécialistes des arts visuels. Chaque étape de la production médiatique contribue à orienter les représentations genrées.
4. Au-delà des secteurs professionnels, il est nécessaire de considérer que l'activité médiatique de tout citoyen-ne à travers les médias sociaux constitue une activité éditoriale à part entière et contribue éventuellement à la construction de représentations biaisées des genres.  
Le renforcement de la politique d'éducation aux médias des publics jeunes et adultes pourrait ainsi contribuer utilement au plan à travers le renforcement des compétences dans le domaine de l'analyse critique des productions existantes et dans celui des productions de chacun-e dans les médias sociaux.
5. Le CSEM observe que le plan intègre la dimension médiatique en mettant l'accent sur l'information (axe 1.4) et la publicité (axe 2.10). Il propose d'élargir la perspective à travers toutes les formes de productions médiatiques issues de la culture populaire (cinéma, jeux vidéo, musique, séries télévisées, divertissements...) qui constituent autant de canaux de diffusions des stéréotypes problématiques.

6. L'enjeu de la formation initiale et continue des enseignant-e-s (axe 2.3) paraît particulièrement important, notamment dans le cadre de l'élaboration des référentiels issus de la réforme de la formation initiale.  
L'approche doit cependant s'envisager de manière intégrée et longitudinale, notamment en articulation avec la place de l'éducation aux médias dans ces référentiels. Au niveau de la formation continue, il conviendrait de proposer à l'IFC (Institut de formation en cours de carrière) de retenir la déconstruction des stéréotypes genrés dans les médias parmi les thématiques prioritaires de formation continuée des enseignants en éducation aux médias, comme le CSEM l'avait déjà proposé en 2019 et en 2020.
7. Le plan prévoit (axe 2.4) l'intégration de la dimension de genres dans les référentiels du tronc commun, en ce compris l'éducation aux médias.  
Le CSEM rappelle qu'à ce jour, les référentiels n'intègrent pas l'éducation aux médias de manière structurée et coordonnée. Si c'était le cas, la dimension « genre » pourrait plus facilement y trouver place, notamment dans les dimensions sociales et informationnelles du cadre de compétences en éducation aux médias élaboré par le CSEM.
8. Il est utile d'envisager les ressources pédagogiques (manuels scolaires, livres jeunesse, ressources numériques...) comme des objets médiatiques qui peuvent être analysés sous l'angle des représentations et des stéréotypes genrés (axe 2.5).  
Pour le CSEM, il serait opportun de favoriser des moments de déconstruction et d'analyse critique des représentations véhiculées par ces ressources tant en formation initiale qu'en formation continue des enseignants.

Au-delà de ces observations et réflexions, je vous confirme que le CSEM souhaite contribuer de manière active au Plan « Droits des femmes », notamment en mettant cette problématique au cœur de ses initiatives. Il souhaite également soutenir les projets, actions et formations que les opérateurs en éducation aux médias développeront dans ce sens.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Pour le Conseil supérieur de l'éducation aux médias,  
Patrick Verniers,  
Président